

Zeitschrift:	Action : Zivilschutz, Bevölkerungsschutz, Kulturgüterschutz = Protection civile, protection de la population, protection des biens culturels = Protezione civile, protezione della popolazione, protezione dei beni culturali
Herausgeber:	Schweizerischer Zivilschutzverband
Band:	49 (2002)
Heft:	5
Rubrik:	INFO OFPC

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 23.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

VIDÉOS, BROCHURES, PANNEAUX D'EXPOSITION, AFFICHES

Nouvelle protection civile – nouveau matériel d'information!



OFPC. La réforme de la protection de la population entraîne divers changements et nouveautés pour la protection civile. De ce fait, l'Office fédéral de la protection civile (OFPC) a décidé d'actualiser son matériel d'information.

La nouvelle loi fédérale sur la protection de la population et sur la protection civile (LPPCi) n'entrera en vigueur qu'en 2004. Cependant, les travaux de mise en œuvre de la réforme vont déjà bon train dans différents domaines, par exemple celui du recrutement, et d'autres domaines suivent peu à peu le mouvement. L'OFPC élaborera en ce moment le nouveau matériel d'information qui sera en partie disponible dès cette année.

Deux affiches sont déjà disponibles: la première illustre la protection de la population et ses organisations partenaires réunies sous un toit (numéro de commande 408.948f), la seconde représente le modèle d'organisation de la protection civile au niveau communal et régional (numéro de commande 408.947f). Les deux affiches peuvent être commandées à l'Office fédéral des constructions et de la logistique (OFCL), 3003 Berne ou via Internet à l'adresse suivante: www.protectioncivile.admin.ch/service/brochures.

Deux nouveaux panneaux sur la protection des biens culturels (PBC) ont été spécialement réalisés pour des expositions. Ces grands panneaux pliables ont pour thèmes la sauvegarde et le respect des biens culturels

(n° MD 11) et la collaboration dans le domaine de la PBC (n° MD 12). C'est avec plaisir que le service des expositions de l'OPC renseignera les organisateurs au numéro de téléphone suivant: 031 322 51 14 ou par e-mail: rolf.moesch@bzs.admin.ch

Vidéo sur la nouvelle protection civile

D'autres produits sont en cours d'élaboration: un dépliant, qui met en évidence les principaux changements au sein de la protection civile, ne manquera pas d'intéresser les spécialistes. La nouvelle protection civile, en tant qu'organisation partenaire de la protection de la population, sera présentée dans une nouvelle brochure appelée à remplacer celle intitulée «La protection civile suisse».

En outre, les travaux ont été lancés en vue de réaliser une vidéo sur les éléments fondamentaux de la protection civile. Elle servira de complément à la vidéo sur la protection de la population produite en parallèle par l'organisation du projet «protection de la population». Enfin, cette organisation prépare une version grand public du plan directeur de la protection de la population. □

De nouveaux panneaux d'exposition de la protection de la population et de la protection des biens culturels sont déjà disponibles.

PROTECTION DES BIENS CULTURELS

Principaux objectifs de la protection des biens culturels

Sauvegarde (en temps de paix) / Respect (en cas de conflit armé)

Principaux dangers menaçant les biens culturels:

- ▶ En général: vols, vandalisme, bactéries, etc.
- ▶ En cas de catastrophe: incendies, dégâts d'eau, séismes, avalanches, etc.
- ▶ Lors de conflit armé: explosions, bombardements, pillages, etc.

Protection des biens culturels, Monbijoustrasse 51A, 3003 Berne, www.kulturguerschutz.ch